

Communication à caractère promotionnel

Ce communiqué ne peut être distribué directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie, au Japon ou en Afrique du Sud.



COMMUNIQUE DE PRESSE

Lyon, France – le 15 octobre 2021 – 7h30

MaaT Pharma lance son introduction en bourse sur le marché réglementé d'Euronext Paris et annonce sa fourchette indicative de prix

- Augmentation de capital d'un nombre de 2 333 333 actions ordinaires nouvelles (correspondant, à titre indicatif, à un montant d'environ 35,0 M€¹) pouvant être porté à maximum de 3 085 831 actions ordinaires nouvelles (correspondant, à titre indicatif, à un montant d'environ 46,3 M€ en cas d'exercice intégral de la clause d'extension et de l'option de surallocation²)
- Engagements de souscription reçus à hauteur de 17,9 M€ de ses actionnaires historiques et actuels
- Fourchette indicative de prix de l'offre : entre 13,50 € et 16,50 € par action
- Clôture de l'Offre à Prix Ouvert : le 2 novembre 2021 (à 17h aux guichets et à 20h par Internet)
- Clôture du Placement Global : le 3 novembre 2021 à 12h00 (heure de Paris)
- Eligible aux PEA et PEA-PME³ et au dispositif 150-0 B ter du CGI (remploi de plus-value de cession).

MaaT Pharma S.A. (« MaaT Pharma » ou la « Société »), société française de biotechnologies en stade clinique avancé, pionnière dans le développement de médicaments dans la restauration du microbiote⁴ intestinal pour améliorer la survie des patients atteints de cancers, annonce le lancement de son introduction en Bourse en vue de l'admission aux négociations de ses actions sur le marché réglementé d'Euronext à Paris (code ISIN : FR0012634822- mnémonique : MAAT). L'Autorité des marchés financiers (AMF) a approuvé, le 14 octobre 2021, le Prospectus sous le numéro 21-445, composé du Document d'enregistrement, approuvé le 1^{er} octobre 2021 sous le numéro I.21-057, du supplément au document d'enregistrement approuvé par l'AMF en date du 14 octobre 2021 sous le numéro I.21-061, d'une Note d'Opération et d'un résumé du Prospectus (inclus dans la Note d'Opération).

Hervé Affagard, co-fondateur et Directeur Général de MaaT Pharma déclare :

¹ Sur la base du point médian de la fourchette indicative de prix.

² Sur la base du point médian de la fourchette indicative de prix.

³ Ces dispositifs sont conditionnels et dans la limite des plafonds disponibles. Les personnes intéressées sont invitées à se rapprocher de leur conseiller financier.

⁴ Le microbiote intestinal (aussi appelé « flore intestinale ») désigne l'ensemble des micro-organismes (bactéries, archées, levures, virus...) naturellement présents dans l'intestin. Il joue notamment un rôle important dans l'éducation et la modulation du système immunitaire et dans le métabolisme.



« MaaT Pharma ambitionne de changer l'industrie pharmaceutique mondiale en développant des médicaments de nouvelle génération issus d'écosystèmes bactériens complets. Alors qu'aujourd'hui 25% de la population mondiale est atteinte d'une altération de son microbiote intestinal, nos données cliniques montrent que sa restauration pourrait jouer un rôle majeur dans l'amélioration des chances de survie des patients atteints de la maladie aiguë du greffon contre l'hôte (à la suite d'une greffe de moelle osseuse) et que cela pourrait également être le cas dans d'autres tumeurs liquides et solides. Notre projet d'introduction en bourse s'inscrit dans une période charnière de notre histoire, alors que les premières étapes clés ont été franchies avec l'obtention de résultats cliniques de Phase II prometteurs et le lancement d'une Phase III prévu avant la fin de l'année. J'espère que notre projet remportera l'adhésion de nouveaux actionnaires institutionnels et de particuliers pour nous accompagner et soutenir le déploiement de notre stratégie ambitieuse qui vise d'abord à répondre à des enjeux de santé publique majeurs pour le bénéfice de millions de patients. »

Une approche thérapeutique innovante par la modulation du microbiote intestinal pour améliorer la survie des patients atteints de tumeurs liquides et solides

Le microbiote intestinal est composé d'un ensemble de microorganismes (« écosystème ») riche et diversifié et contribue à maintenir une symbiose⁵ entre l'hôte et ses milliards de microbes naturellement présents dans le corps humain. Cette symbiose est essentielle pour notre santé et influence différents systèmes physiologiques, en particulier notre système immunitaire (80% des cellules immunitaires résident dans l'intestin)⁶ et notre métabolisme. Une symbiose à l'équilibre offre une protection grâce à une barrière intestinale plus forte et contribue à l'éducation et à la maturation du système immunitaire contre de potentiels pathogènes. Néanmoins, les modes de vies, l'alimentation ou encore l'usage de médicaments toxiques pour le microbiote peuvent amener une altération de cette relation. Ce phénomène de « dysbiose » qui s'illustre par une perte de diversité de nos microorganismes représente aussi un danger pour l'hôte car les bactéries sont susceptibles, par exemple, d'induire des réactions inflammatoires délétères ou de rendre suboptimal l'efficacité de certains traitements anticancers.

Afin de répondre à des besoins médicaux insatisfaits importants en oncologie, MaaT Pharma développe une approche thérapeutique écologique innovante, par la modulation du microbiote intestinal, en concevant des candidats médicaments à haute richesse et diversité microbiennes provenant de donneurs sains ou produits par co-fermentation, grâce à sa plateforme MET ('Microbiome Ecosystem Therapy').

Les principaux candidats médicament de MaaT Pharma sont :

- **MaaT013** pour le traitement de la maladie aiguë du greffon contre l'hôte (aGVH), prêt à entrer en **Phase III** dans l'UE⁷ (demande d'essai clinique soumise) ; MaaT013 devrait également bientôt entrer en Phase II dans un essai de preuve de concept pour évaluer son impact sur l'amélioration de traitements en immuno-oncologie, dans le mélanome métastatique.
- **MaaT033** dans l'amélioration de la survie après une allo-GCSH⁸ chez les patients atteints de leucémie aiguë myéloblastique (LAM) et potentiellement d'autres tumeurs hématologiques malignes, est **actuellement en Phase Ib**.
- **MaaT03X**, une nouvelle génération de traitements prévus pour être associés aux immunothérapies en oncologie, ciblant plusieurs types de tumeurs cancéreuses solides, fait actuellement l'objet d'études précliniques.

⁵ Symbiose : relation mutuellement bénéfique

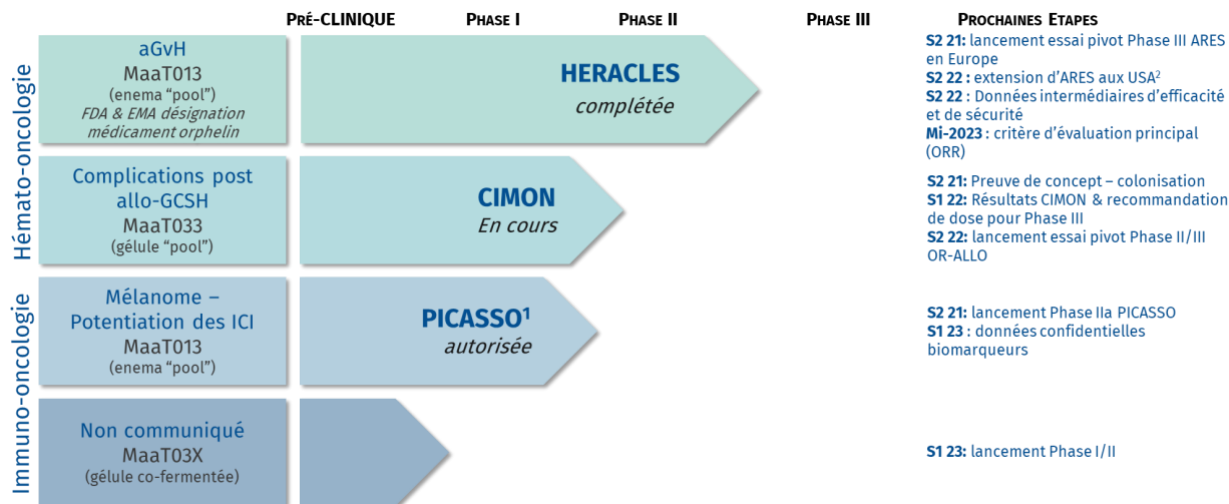
⁶ Castro G.A. & Charles J.A., Am. J. Physiol. 265 (Gastrointest. Liver Physiol. 28) : G599-G610, 1993.

⁷ Extension au site US en S2 2022 sous réserve de la levée de la suspension clinique par la FDA

⁸ Allo-GCSH : greffe de cellules souches hématopoïétiques allogéniques

Ne pas distribuer, directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie, au Japon, ou en Afrique du Sud.

Communication à caractère promotionnel



¹: Essai promu par l'investigateur (AP-HP); ²: sous réserve de l'obtention de l'IND aux Etats Unis

Une stratégie ambitieuse de développement

Dans un marché à fort potentiel et offrant de multiples opportunités pour la Société, MaaT Pharma entend poursuivre une stratégie ambitieuse articulée autour de quatre grands axes :

- Concentrer son développement sur la modulation du microbiote en oncologie** (tumeurs cancéreuses liquides et solides) qui présente des besoins médicaux insatisfaits importants, lui permettant de **maximiser son expertise** et de **consolider sa position de pionnier** dans l'environnement du microbiote tout en se différenciant de ses pairs ;
- Elargir progressivement son portefeuille de produits en développant de nouvelles thérapies innovantes issues du microbiote** dans les domaines de l'hémato-oncologie et de l'immuno-oncologie en misant sur ses **expertises internes** et sa **plateforme technologique propriétaire**. La plateforme propriétaire MET de la Société permet d'utiliser les données cliniques déjà accumulées pour réduire significativement le temps de développement de nouveaux candidats médicaments et les risques associés. La combinaison de gutPrint® et d'un processus de fabrication innovants et exclusifs, aux normes cGMP, servent de pierre angulaire au renforcement et à l'élargissement du portefeuille de la Société ;
- Construire une société biopharmaceutique intégrée, qui puisse d'une part commercialiser à terme de façon indépendante ses produits les plus avancés**, en raison de la centralisation des centres hospitaliers réalisant la procédure d'allo-GCSH, **et d'autre part établir d'éventuels accords de collaboration** avec un ou plusieurs partenaires pharmaceutiques de plus grande taille dans des indications plus larges, pour le développement et/ou la commercialisation de nouveaux candidats médicaments générés grâce à sa plateforme propriétaire MET ;
- Poursuivre une collaboration étroite avec les autorités réglementaires dans ce domaine pionnier** pour soutenir le développement efficace de nouvelles thérapies. Depuis 2014, MaaT Pharma a reçu la validation de plusieurs essais cliniques par l'ANSM et d'autres agences européennes, et obtenu la désignation de médicament orphelin en 2018 pour MaaT013 par les autorités américaines (FDA) et européennes (EMA). Depuis 2018, MaaT013 fait notamment l'objet d'un programme d'accès compassionnel (ex-« ATU nominative ») dans l'aGvH, autorisé par l'ANSM.

Une introduction en bourse sur le marché réglementé d'Euronext Paris pour financer la croissance et les développements

L'introduction en bourse de MaaT Pharma vise à doter la Société de moyens financiers nécessaires pour mettre en œuvre sa stratégie de développement et accélérer sa croissance.

Le produit net estimé de l'offre dans le cadre de cette opération (d'un montant d'environ 31,5 M€ pouvant être porté à environ 42,0 M€ en cas d'exercice intégral de la clause d'extension et de l'option de surallocation)⁹ sur la base du point médian de la fourchette indicative de prix) permettra à MaaT Pharma de poursuivre les objectifs suivants :

- presque deux tiers à la réalisation de son programme clinique incluant la phase III de MaaT013, le lancement de la phase II/III de MaaT033 et les travaux préparatoires de la phase I/II de MaaT03x, incluant les dépenses courantes internes rattachées à ces activités ;
- plus d'un tiers pour le « scale-up » industriel de fabrication des produits MaaT013, MaaT033 et MaaT03x incluant des paiements forfaitaires au titre des travaux pour la construction de bâtiments modulaires pharmaceutiques, l'achat des équipements en propre aux procédés de la société et des dépenses courantes internes rattachées à ces activités.

La Société a reçu des engagements de souscription à hauteur de 17,9M€ de ses actionnaires historiques et actuels

La Société a reçu des engagements de souscription à hauteur d'environ 17,9 M€ (soit environ 51,2 % du montant de l'Offre initiale sur la base du point médian de la fourchette indicative de prix), à tout prix au sein de la fourchette indicative du prix de l'Offre, de la part de ses actionnaires historiques :

Investisseurs	Engagements de souscription en numéraire
Seventure Partners (Health for Life Capital)	4,9 millions d'euros
SymBiosis	4,6 millions d'euros
Biocodex	2,3 millions d'euros
Bpifrance	2,5 millions d'euros
Crédit Mutuel Innovation	3,0 millions d'euros
Skyviews Life Science Ltd	0,4 million d'euros
Celeste Management SA	0,3 million d'euros

En outre, Eureka, une société dédiée au financement de sociétés de biotechnologie dans les domaines du microbiote et de la biologie synthétique, s'est par ailleurs engagée à souscrire à l'Offre pour un montant d'environ 1,0 million d'euros.

Eligibilité de l'offre aux PEA et PEA-PME

MaaT Pharma annonce respecter les critères d'éligibilité au dispositif PEA-PME précisés par les dispositions des articles L. 221-32-2 et D.221-113-5 et suivants du Code monétaire et financier. En conséquence, les actions MaaT Pharma peuvent pleinement être intégrées au sein des plans d'épargne en actions (PEA) et des comptes PEA-PME, qui bénéficient des mêmes avantages fiscaux que le PEA classique.

Mise à disposition du Prospectus

Le document d'enregistrement de la Société approuvé par l'AMF en date du 1^{er} octobre 2021 sous le numéro I.21-057, le supplément au document d'enregistrement approuvé par l'AMF en date du 14 octobre 2021 sous le numéro I.21-061, la note d'opération et le résumé du prospectus sont disponibles sans frais et sur simple demande auprès de MaaT Pharma et sur les sites Internet : www.amf-france.org et www.investir.maatpharma.com. L'approbation du Prospectus ne doit pas être considérée comme un

⁹ Sur la base du point médian de la fourchette indicative de prix

avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur le marché réglementé d'Euronext Paris.

Facteurs de risque

La Société attire l'attention du public sur les facteurs de risque décrits au chapitre 3 du document d'enregistrement approuvé par l'AMF et du chapitre 3 du supplément au document d'enregistrement approuvé par l'AMF ainsi qu'à la section 2 « Facteurs de risques de marché pouvant influencer sensiblement sur les valeurs mobilières offertes » de la Note d'Opération. Les investisseurs potentiels sont invités à lire le Prospectus avant de prendre une décision d'investissement afin de pleinement comprendre les risques et avantages potentiels associés à la décision d'investir dans les valeurs mobilières de la Société. La survenance d'un ou plusieurs de ces risques peut avoir un effet négatif non-négligeable sur l'activité, les résultats, la situation financière et les perspectives de la Société, ainsi que sur la valeur des actions de celle-ci.



Fonds de roulement net

La Société attire l'attention du public sur le fait que :

- la Société ne dispose pas d'un fonds de roulement net suffisant pour faire face à ses obligations et à ses besoins de trésorerie d'exploitation des douze prochains mois. La trésorerie disponible au 31 août 2021 (i.e., 15,3 millions d'euros) permettra à la Société de poursuivre ses activités jusqu'à la fin du premier trimestre 2022 (en tenant compte d'un versement à venir au titre d'une subvention d'un montant de 478.498 € (issu d'une subvention de 1.913.993 € de Bpifrance octroyée en juillet 2021) et des frais incompressibles inhérents au projet d'introduction en bourse à la charge de la Société même en cas de non-réalisation de l'opération, soit environ 1,1 million d'euros ;
- le montant supplémentaire nécessaire à la poursuite de son exploitation, dans le cadre de l'exécution du business plan de la Société tels que décrits au cours des douze mois suivant la date d'approbation du Prospectus par l'AMF est estimé à environ 15 millions d'euros d'avril 2022 à fin octobre 2022. Ce montant intègre le paiement (i) des dépenses opérationnelles liées à l'activité sur la période, (ii) des échéances de remboursement des emprunts et dettes financières pour un total de 0,7 million d'euros, (iii) des paiements forfaitaires au titre des travaux pour la construction de bâtiments modulaires pharmaceutiques, tels que défini dans une « term sheet » conclu avec Skyepharm le 30 septembre 2021, et l'achat des équipements propre aux procédés de la société pour un total de 3,0 millions d'euros ;
- ce montant de 15 millions d'euros sera financé par le produit net des souscriptions reçues dans le cadre de l'Offre, à hauteur de 31,5 million d'euros (sur la base d'une souscription à l'augmentation de capital à hauteur de 100%, avec un prix médian déduction faite des frais estimés liés à l'Offre), ce qui permettrait à la Société de financer la poursuite de ses activités jusqu'au 3ème trimestre 2023.

Dans le cas d'une offre souscrite à hauteur 75% et en retenant un prix en bas de la fourchette de 13,50€ par action, soit 20,6 millions d'euros (net des frais incompressibles inhérents au projet d'introduction en bourse), la Société procédera à certains arbitrages tels que décrits à la note 3.4 du Prospectus afin de poursuivre ses activités principales.

Intermédiaires financiers et conseils

	Coordinateur Global, Chef de file et Teneur de livre Associé
	Coordinateur Global, Chef de File et Teneur de Livre

	Teneur de Livre Associé
	Agent centralisateur
	Conseil financier
	Conseil Juridique des Coordinateurs Globaux et Teneurs de livre Associés
	Conseil Juridique de la Société
	Auditeur
	Expert-comptable
	Communication financière
	Communication scientifique et médicale

**Retrouvez toute l'information relative
au projet d'introduction en bourse de MaaT Pharma sur :**
<https://investir.maatpharma.com>

PRINCIPALES MODALITES DE L'OPERATION

■ CAPITAL SOCIAL AVANT L'OPÉRATION

Société anonyme à conseil d'administration, au capital de 671,332 euros divisé en 6, 713 320 actions de 0,10 € de nominal chacune.

■ CARACTÉRISTIQUES DE L'ACTION

- Libellé : MAAT PHARMA
- Code mnémonique : MAAT
- Code ISIN : FR0012634822
- Marché de cotation : Euronext Paris
- Classification ICB : 20103010 – Biotechnology
- LEI : 969500CQQB6XUNW6CN97
- Eligible aux PEA et PEA-PME et au dispositif 150-0 B ter du CGI (remploi de plus-value de cession)¹⁰

■ FOURCHETTE INDICATIVE DE PRIX

Entre 13,50 euros et 16,50 euros par action nouvelle telle que décidée par le conseil d'administration le 14 octobre 2021. Cette information est donnée à titre purement indicatif et ne préjuge en aucun cas du prix de l'offre qui pourra être fixé en dehors de cette fourchette indicative.

■ TAILLE INITIALE DE L'OFFRE

La totalité des actions ordinaires existantes de la Société composant le capital social de la Société seront admises aux négociations. L'Offre s'effectuera par la mise sur le marché de 2,333 333 actions nouvelles à émettre (correspondant, à titre indicatif, à un montant de 35,0 millions d'euros, prime

¹⁰ Ces dispositifs sont conditionnels et dans la limite des plafonds disponibles. Les personnes intéressées sont invitées à se rapprocher de leur conseiller financier.

d'émission incluse¹¹, pouvant être portées à un montant maximum de 2,683 332 actions nouvelles en cas d'exercice en totalité de la clause d'extension.

■ OPTION DE SURALLOCATION

Afin de couvrir d'éventuelles surallocations, la Société consentira à Portzamparc (l'« **Agent Stabilisateur** ») au nom et pour le compte des coordinateurs globaux et teneurs de livre associés une option permettant l'acquisition d'un nombre d'actions représentant un maximum de 15% du nombre cumulé d'actions nouvelles susceptibles de résulter de l'exercice éventuel de la Clause d'Extension, soit un maximum de 402.499 actions cédées supplémentaires, permettant ainsi de faciliter les opérations de stabilisation (l'« **Option de Surallocation** »).

Cette Option de Surallocation pourra être exercée, en tout ou partie, au prix de l'offre, en une seule fois à tout moment par l'Agent Stabilisateur, au nom et pour le compte des coordinateurs globaux et teneurs de livre associés, à compter de la fixation du prix de l'offre et jusqu'au 30^e jour calendaire suivant le début des négociations des actions de la Société sur Euronext Paris, soit selon le calendrier indicatif, à compter du 8 novembre 2021 jusqu'au 8 décembre 2021 inclus et réaliser des opérations de stabilisation à l'effet de stabiliser ou soutenir le prix des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext Paris dans la limite du prix de l'Offre, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables (notamment celles règlement (UE) no 596/2014 du Parlement européen et du Conseil tel que complété par le Règlement délégué no°2016/1052 de la Commission européenne du 8 mars 2016.

En cas d'exercice de l'Option de Surallocation, cette information sera portée à la connaissance du public au moyen d'un communiqué diffusé par la Société.

■ MONTANT BRUT DE L'OPÉRATION

Un montant d'environ 35,0 M€ pouvant être porté à un montant d'environ 40,2 M€ en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension, et à un montant d'environ 46,3 M€ en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation (sur la base du point médian de la fourchette indicative de prix de l'Offre).

■ PRODUIT NET DE L'ÉMISSION

Un montant net d'environ 31,5 M€ pouvant être porté à environ 36,3 M€ en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et à un montant d'environ 42,0 M€ en cas d'exercice intégral à la fois de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation (sur la base du point médian de la fourchette indicative de prix de l'offre,).

■ STRUCTURE DE L'OFFRE

Il est prévu que l'offre d'actions nouvelles sera réalisée dans le cadre d'une offre globale (l'« **Offre** »), comprenant :

- Une offre au public en France réalisée sous la forme d'une offre à prix ouvert, principalement destinée aux personnes physiques (l'« **Offre à Prix Ouvert** » ou « **OPO** »), étant précisé que :
 - les ordres seront décomposés en fonction du nombre de titres demandés : fraction d'ordre A1 (de 1 action jusqu'à 200 actions incluses) et fraction d'ordre A2 (au-delà de 200 actions);
 - les fractions d'ordre A1 bénéficieront d'un traitement préférentiel par rapport aux fractions d'ordre A2 dans le cas où tous les ordres ne pourraient pas être entièrement satisfaits.
- Un placement global principalement destiné aux investisseurs institutionnels (le « **Placement Global** ») comportant :
 - un placement privé en France ; et

¹¹ Sur la base du point médian de la fourchette indicative de prix de l'Offre.

- un placement privé international dans certains pays, en dehors, notamment, des Etats-Unis d'Amérique, du Japon, du Canada et de l'Australie.

Si la demande exprimée dans le cadre de l'OPO le permet, le nombre d'actions allouées en réponse aux ordres émis dans le cadre de l'OPO sera au moins égal à 10% du nombre d'actions offertes dans le cadre de l'offre (avant exercice éventuel de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation).

■ REVOCATION DES ORDRES DE SOUSCRIPTION

Les ordres de souscription passés en ligne dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert seront révocables. Chaque intermédiaire financier détermine les conditions dans lesquelles les ordres transmis peuvent être révoqués. Il appartient donc aux investisseurs désirant révoquer leurs ordres de se rapprocher de leur intermédiaire financier.

Tout ordre placé dans le cadre du Placement Global pourra être révoqué auprès de l'intermédiaire financier ayant reçu cet ordre et ce jusqu'au 3 novembre 2021 à 12 heures (heure de Paris), sauf clôture anticipée ou prorogation du Placement Global.

■ ENGAGEMENTS D'ABSTENTION ET DE CONSERVATION

- Engagement d'abstention de la Société : 180 jours ;
- Engagement de conservation des actionnaires historiques de la Société : 180 jours ;
- Engagement de conservation du management et des salariés : 180 jours ;

■ ENGAGEMENTS DE SOUSCRIPTION

La Société a reçu des engagements de souscription à hauteur de 17,9 M€ (soit environ 51,2 % du montant de l'Offre initiale sur la base du point médian de la fourchette indicative de prix de l'offre et près de 76 % du montant de l'émission réalisée à hauteur de 75 % du montant de l'Offre initialement prévu sur la base de la borne inférieure de la fourchette indicative de prix de l'offre), à tout prix au sein de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, de la part de :

- Seventure Partners, Health for Life Capital pour un montant de 4,9m€ ;
- SymBiosis pour un montant de 4,6m€ ;
- Biocodex pour un montant de 2,3m€ ;
- Bpifrance pour un montant de 2,5m€, via le fonds PSIM ;
- Crédit Mutuel Innovation pour un montant de 3,0m€ ;
- Céleste Management SA for an amount of 0,3m€
- Skyviews Life Science Ltd. 0,4m€ ;

En outre, Eureka, une société dédiée au financement de sociétés de biotechnologie dans les domaines du microbiote et de la biologie synthétique, s'est par ailleurs engagé à souscrire à l'Offre pour un montant d'1 million d'euros

■ CALENDRIER INDICATIF

14 octobre 2021	<ul style="list-style-type: none"> - Approbation du Prospectus par l'AMF - Approbation du supplément du document d'enregistrement par l'AMF
15 octobre 2021	<ul style="list-style-type: none"> - Ouverture de l'Offre à Prix Ouvert et du Placement Global
2 novembre 2021	<ul style="list-style-type: none"> - Clôture de l'offre à prix ouvert à 17 heures (heure de Paris) pour les souscriptions aux guichets et à 20 heures (heure de Paris) pour celles par Internet

3 novembre 2021	<ul style="list-style-type: none"> - Clôture du Placement Global à 12 heures (heure de Paris). - Fixation du Prix de l'Offre et exercice éventuel de la Clause d'Extension. - Signature du Contrat de Placement et Garantie. - Diffusion du communiqué de presse indiquant le Prix de l'Offre. - Publication par Euronext Paris de l'avis de résultat de l'Offre
5 novembre 2021	<ul style="list-style-type: none"> - Règlement-livraison de l'Offre à Prix Ouvert et du Placement Global
8 novembre 2021	<ul style="list-style-type: none"> - Début des négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris - Début de la période de stabilisation éventuelle
8 décembre 2021	<ul style="list-style-type: none"> - Date limite d'exercice de l'Option de Surallocation - Fin de la période de stabilisation éventuelle

Contacts

MaaT Pharma
 Hervé AFFAGARD
 Co-fondateur et Directeur Général
 +33 4 28 29 14 00
haffagard@maat-pharma.com

MaaT Pharma
 Pauline RICHAUD
 Corporate Communications Manager
 +33 6 07 55 25 36
prichaud@maat-pharma.com

Trophic Communications
 Communication scientifique
 et médicale
 Jacob VERGHESE
 ou Gretchen SCHWEITZER
 +49 89 23 88 77 31
maat@trophic.eu

ACTIFIN, communication
 financière
 Ghislaine GASPARETTO
 +33 (0)6 21 10 49 24
maatpharma@actifin.fr

ACTIFIN, relations presse financière
 Jennifer JULLIA
 +33 (0)6 47 97 54 87
jjullia@actifin.fr

Données prospectives

Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives, notamment des déclarations relatives à la réalisation de l'Offre envisagée et le produit brut attendu de l'Offre. Ces déclarations prospectives peuvent être identifiées par l'utilisation d'une terminologie prospective, dont notamment les mots « penser », « estimer », « anticiper », « prévoir », « envisager », « pouvoir éventuellement », « planifier », « continuer », « continu », « possible », « prédire », « plans », « objectif », « chercher », « devrait », « doit » ou l'emploi du futur ou du conditionnel, et contiennent des énoncés de la Société concernant les résultats envisagés de sa stratégie. Par leur nature, ces déclarations prospectives ne constituent ni des promesses ni des garanties et comportent des risques et des aléas substantiels. Les risques associés aux conditions de marché et autres conditions de financement, les risques associés aux essais cliniques et aux procédures et autorisations réglementaires, et le risque lié à l'insuffisance de trésorerie et de liquidités au sein de la Société constituent autant de facteurs qui pourraient donner lieu à des résultats substantiellement différents de ceux décrits ou anticipés dans les présentes. Une liste détaillée et une description de ces risques, aléas et autres risques figurent dans le document d'enregistrement, le supplément audit document et dans la note d'opération tels qu'approuvés par l'Autorité des Marchés Financiers. Les investisseurs sont avertis qu'ils ne doivent pas se fier indûment à ces déclarations prospectives qui ne valent qu'à la date des présentes. La Société ne prend aucun engagement de mettre à jour ou réviser les déclarations prospectives, que ce soit en conséquence d'une nouvelle information ou d'événements ou circonstances futurs ou autres, sauf dans les cas prescrits par la loi.

Avertissement

Ce communiqué ne peut être distribué directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie, au Japon ou en Afrique du Sud.

La diffusion de ce document peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique ou constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Les personnes en possession du présent document doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer. Les informations contenues dans le présent communiqué ne constituent pas une offre de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie, au Japon ou en Afrique du Sud.

Aucune communication, ni aucune information relative à l'émission, l'offre et le placement par la Société de ses actions (les « Actions ») ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel une obligation d'enregistrement ou d'approbation est requise. Aucune démarche n'a été entreprise (ni ne sera entreprise) en dehors de France, dans un quelconque pays dans lequel de telles démarches seraient requises. L'émission ou la souscription des Actions peuvent faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. La Société n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions.

Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus au sens du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017, tel que modifié (le « **Règlement Prospectus** »).

Les présentes informations ne contiennent aucune sollicitation de sommes d'argent, de valeurs mobilières ni d'aucune autre contrepartie et, dans le cas où une contrepartie serait envoyée en réponse aux informations contenues dans les présentes, elle ne serait pas acceptée.

Pour les Etats-Unis et certains autres pays :

Le présent communiqué et les informations qu'il contient, ne constituent ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions de la Société en Australie, au Canada, au Japon, aux Etats-Unis d'Amérique, en Afrique du Sud, ni dans un quelconque pays. Les actions de la Société ne pourront être offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du US Securities Act de 1933, tel que modifié. Sous réserve de certaines exceptions, les actions de la Société ne pourront être offertes ou vendues en Australie, au Canada, au Japon, en Afrique du Sud à tout résident ou citoyen d'Australie, du Canada, du Japon ou d'Afrique du Sud. L'offre et la vente des actions de la Société n'ont pas fait l'objet et ne feront pas l'objet d'un enregistrement au titre du US Securities Act de 1933, tel que modifié, ni au titre de toute réglementation applicable en Australie, au Canada, au Japon ou en Afrique du Sud. Il n'y aura pas d'enregistrement de tout ou partie de l'offre mentionnée dans le présent communiqué aux États-Unis d'Amérique ni de réalisation d'une quelconque offre au public portant sur les actions de la Société aux Etats-Unis d'Amérique.

Pour l'Espace Economique Européen :

S'agissant des États membres de l'Espace Economique Européen autres que la France (les « **États membres** »), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des États membres. En conséquence, les Actions ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans les États membres (i) qu'au profit d'investisseurs qualifiés au sens du Règlement Prospectus ou (ii) conformément aux autres dérogations prévues par l'article 1(4) du Règlement Prospectus.

Pour les besoins du présent paragraphe, la notion d'« offre au public d'Actions » dans chacun des États membres se définit comme toute communication adressée sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit à des personnes et présentant une information suffisante sur les conditions de l'offre et sur les Actions à offrir, de manière à mettre un investisseur en mesure de décider d'acheter ou souscrire ces Actions.

Cette restriction de placement s'ajoute aux autres restrictions de placement applicables dans les États membres.

Le présent communiqué est une communication à caractère promotionnel et non un prospectus au sens du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil européen du 14 juin 2017, concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de

l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé, et abrogeant la directive 2003/71/CE, tel que modifié (le « **Règlement Prospectus** »). Toute décision d'acheter ou de souscrire des actions dans le cadre de l'Offre mentionnée dans le présent communiqué ne devra être effectuée que sur la seule base de toutes les informations contenues dans le prospectus approuvé par l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») le 14 octobre 2021 sous le numéro 21-445 (le « **Prospectus** ») composé d'un document d'enregistrement enregistré par l'AMF le 1 octobre 2021 sous le numéro I.21-057 et le supplément au document d'enregistrement approuvé par l'AMF le 14 octobre 2021 sous le numéro I.21-061 (le « **Document d'Enregistrement** »), d'une note d'opération (la « **Note d'Opération** ») et d'un résumé en français, et publié par la Société dans le cadre de l'offre au public de ses titres, afin de comprendre parfaitement les risques et profits potentiels liés à la décision d'investir dans les valeurs mobilières. Les investisseurs potentiels doivent être en mesure de supporter le risque économique d'un investissement dans les titres de la Société et doivent être capables de supporter une perte partielle ou totale de leur investissement. L'approbation du Prospectus par l'AMF ne doit pas être comprise comme une approbation des titres offerts.

Pour le Royaume-Uni :

Au Royaume-Uni, le présent document ne constitue pas un prospectus approuvé au sens de l'article 85 du Financial Services and Markets Act 2000 tel qu'amendé (le « **FSMA** »). Il n'a pas été préparé conformément aux Prospectus Rules émises par le UK Financial Conduct Authority (le « **FCA** ») en application de l'article 73A du FSMA et n'a pas été approuvé ni déposé auprès du FCA ou de toute autre autorité compétente. Les actions nouvelles ou existantes de la Société ne peuvent être offertes ou vendues au public au Royaume-Uni, sauf dans les hypothèses dans lesquelles il serait conforme à la loi de le faire sans mise à la disposition du public d'un prospectus approuvé (au sens de l'article 85 du FSMA) avant que l'offre ne soit réalisée.

Le présent communiqué et les informations qu'il contient s'adressent et sont destinés uniquement aux personnes situées (x) en dehors du Royaume-Uni ou (y) au Royaume-Uni, qui sont des « investisseurs qualifiés » (tel que ce terme est défini dans le Règlement Prospectus qui fait partie du droit interne du Royaume-Uni en application du European Union (Withdrawal) Act 2018) et (i) qui sont des professionnels en matière d'investissements (« investment professionals ») au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, tel que modifié (le « **Financial Promotion Order** »), (ii) qui sont visées à l'article 49(2) (a) à (d) du Financial Promotion Order (« high net worth companies, unincorporated associations etc. ») ou (iii) sont des personnes auxquelles une invitation ou une incitation à participer à une activité d'investissement (au sens de l'article 21 du Financial Services and Markets Act 2000) peut être légalement communiquée ou transmise (les personnes mentionnées aux paragraphes (y)(i), (y)(ii) et (y)(iii) étant ensemble dénommées, les « Personnes Habilitées »). Toute invitation, offre ou accord en vue de la souscription ou l'achat de titres financiers objet du présent communiqué est uniquement accessible aux Personnes Habilitées et ne peut être réalisé(e) que par les Personnes Habilitées. Ce communiqué s'adresse uniquement aux Personnes Habilitées et ne peut être utilisé par toute personne autre qu'une Personne Habilitée.

Pour la France :

Des exemplaires du Prospectus sont disponibles, sans frais, auprès de la Société, (adresse du siège social : 70 avenue Tony Garner, 69007, tél. :04 28 29 14 00) ainsi que, sous réserve des limitations habituelles, sur les sites internet de la Société (www.maatpharma.com) et de l'AMF (www.amf-france.org). L'attention du public est attirée sur les facteurs de risques figurant dans le Prospectus et en particulier sur mention des risques les plus importants qui peut être exigée par l'AMF.

Conformément aux exigences en matière de gouvernance des produits prévues par : (a) la Directive 2014/65/UE concernant les marchés d'instruments financiers, telle que modifiée (« **MiFID II** ») ; (b) les articles 9 et 10 de la directive déléguée (UE) 2017/593 de la Commission complétant la directive MiFID II ; et (c) des mesures de transposition locales (ensemble, les « **Exigences en matière de gouvernance** »), et déclinant toute responsabilité, découlant de délit, contrat ou autre, que tout « producteur » (au sens des Exigences en matière de gouvernance) pourrait avoir à cet égard, les actions offertes dans le cadre

de l'offre (les « **Actions Offertes** ») ont été soumises à un processus d'approbation à l'issue duquel les Actions Offertes ont été déterminées comme : (i) compatibles avec un marché cible final d'investisseurs de détail et d'investisseurs remplissant les critères des clients professionnels et des contreparties éligibles, tels que définis dans la directive MiFID II ; et (ii) éligibles à la distribution par tous les canaux de distribution, tel qu'autorisé par la directive MiFID II (l'« **Evaluation du marché cible** »). Nonobstant l'Evaluation du marché cible, les distributeurs doivent noter que : le prix des Actions Offertes peut diminuer et les investisseurs peuvent perdre tout ou partie de leur investissement ; les Actions Offertes ne garantissent aucun revenu ou protection du capital ; et un investissement dans les Actions Offertes n'est approprié que pour les investisseurs qui n'ont pas besoin d'un revenu garanti ou de protection du capital, qui (seuls ou en collaboration avec un conseiller financier ou autre conseil) sont capables d'évaluer le bien-fondé et les risques d'un tel investissement et qui disposent de ressources suffisantes pour pouvoir supporter les pertes qui pourraient en résulter.

L'Evaluation du marché cible est sans préjudice des exigences de restrictions de vente contractuelles, légales ou réglementaires applicables à l'Offre.

A toutes fins utiles, l'Evaluation du Marché Cible ne constitue pas : (a) une évaluation pour un client donné de la pertinence ou de l'adéquation aux fins de la directive MiFID II ; ou (b) une recommandation à tout investisseur ou groupe d'investisseurs d'investir, d'acheter ou de prendre toute autre mesure à l'égard des Actions Offertes.

Chaque distributeur est responsable de réaliser sa propre évaluation du marché cible applicable aux Actions Offertes et de déterminer les canaux de distribution appropriés.

Pour éviter toute ambiguïté, même si le marché cible inclut les investisseurs de détail, les producteurs et les distributeurs ont décidé qu'ils fourniront uniquement des investisseurs pour les Actions Offertes répondant aux critères d'éligibilité des contreparties éligibles et des clients professionnels.

RESUME DU PROSPECTUS

Approbation AMF n°21- 445 en date du 14 octobre 2021

RÉSUMÉ DU PROSPECTUS

Section 1 - Introduction

Nom et code ISIN (numéro international d'identification des valeurs mobilières) des valeurs mobilières

Libellé pour les actions : MaaT Pharma / **Code ISIN :** FR0012634822

Identité et coordonnées de l'émetteur, y compris son identifiant d'entité juridique (LEI)

Dénomination sociale : MaaT Pharma (la « Société ») / **Lieu et numéro d'immatriculation :** 808 370 100 R.C.S. Lyon / **LEI :** 969500CQQB6XUNW6CN97

Identité et coordonnées de l'autorité compétente qui a approuvé le Prospectus : Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») - 17 Place de la Bourse, 75002 Paris, France. Le Document d'Enregistrement de la Société a été approuvé le 1^{er} octobre 2021 sous le numéro I.21-057 par l'AMF.

Date d'approbation du Prospectus : 14 octobre 2021.

Avertissement au lecteur : Ce résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus. Toute décision d'investir dans les valeurs mobilières qui font l'objet d'une offre au public ou dont l'admission aux négociations sur un marché réglementé est demandée doit être fondée sur un examen exhaustif du Prospectus par l'investisseur. L'investisseur pourrait perdre la totalité ou une partie des sommes qu'il investirait dans les actions de la Société dans le cas d'une baisse du cours des actions de la Société. Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le Prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des États membres de l'Union Européenne ou parties à l'accord sur l'Espace Economique Européen, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus avant le début de la procédure judiciaire. Les personnes qui ont présenté le résumé, y compris sa traduction, n'engagent leur responsabilité civile que si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou incohérent, lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus ou s'il ne fournit pas, lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus, les informations clés permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans ces valeurs mobilières.

Section 2 – Informations clés sur l'émetteur

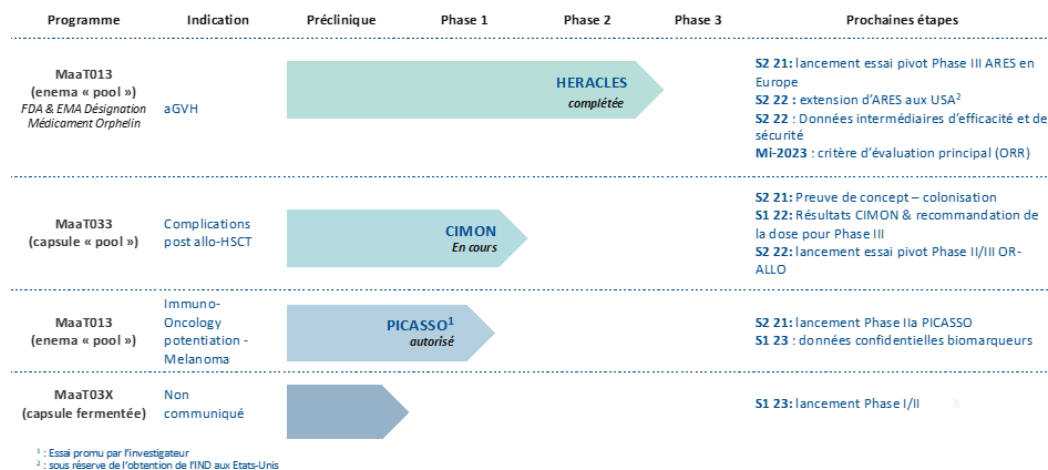
2.1
Qui est l'émetteur des valeurs mobilières ?

Dénomination sociale : MaaT Pharma / Siège social : 70 avenue Tony Garnier, 69007 Lyon, France / Forme juridique : société anonyme à conseil d'administration / Droit applicable : droit français / Pays d'origine : France.

Principales activités : MaaT Pharma est une société biopharmaceutique en stade clinique avancé, évoluant dans le microbiome, centrée sur les patients et pionnière dans la mise en place d'écosystèmes bactériens complets pour restaurer la symbiose du microbiote intestinal lorsqu'il est altéré et ainsi traiter des maladies graves. Le microbiome est composé de milliards de microbes, essentiels à la santé humaine, qui vivent en symbiose sur différents sites du corps humain. La perte de microbes clés peut avoir pour conséquence la rupture du dialogue entre l'hôte et le microbiome, qualifié de "dysbiose". Celle-ci peut être associée à une plus forte susceptibilité aux désordres immunitaires, aux infections, à des troubles neurologiques, à certaines formes de cancers ou encore d'autres maladies graves.

MaaT Pharma développe des candidats médicaments innovants issus d'écosystèmes bactériens complets (Microbiome Ecosystem Therapies, ou MET), composés de centaines de souches bactériennes différentes. Ces écosystèmes bactériens complets proviennent de donneurs sains, ou sont produits par co-fermentation. En restaurant un microbiote intestinal pleinement fonctionnel, les MET visent à rétablir la symbiose microbiote/hôte du patient, restaurer une immunité fonctionnelle et ainsi améliorer son pronostic vital dans le cadre de maladies graves, telles que certaines formes de cancers ou encore la maladie aiguë du greffon contre l'hôte (aGVH).

L'ambition de la Société est de devenir une société biopharmaceutique globale, intégrée et leader dans le développement de thérapies issues d'écosystèmes bactériens adressant les maladies graves liées aux dysbioses intestinales, en proposant une large gamme de candidats médicaments.



Les principaux candidats médicament de MaaT Pharma sont :

- MaaT013 pour le traitement de l'aGVH, la Société prévoit d'initier un essai clinique de Phase III ARES, prévu pour débuter en Europe fin 2021 ; MaaT013 doit également en Phase II d'ici la fin d'année 2021 dans un essai de preuve de concept pour évaluer son impact sur l'amélioration de traitements en immuno-oncologie, dans le mélanome métastatique.
- MaaT033 dans l'amélioration de la survie après une chimiothérapie intensive et allo-GCSH¹² chez les patients souffrant d'hématopathologies malignes (comme la de leucémie aiguë myéloblastique (ou LAM) et potentiellement d'autres tumeurs hématologiques malignes, actuellement en Phase Ib CIMON ;
- MaaT03X, une nouvelle génération de traitements prévus pour être associés aux immuno-thérapies en oncologie, ciblant plusieurs types de tumeurs cancéreuses solides, actuellement en développement préclinique.

Grâce à sa plateforme Microbiome Ecosystem Technology (MET), MaaT Pharma a une position d'avant-garde pour couvrir l'écosystème complexe des espèces et fonctions qui composent le microbiome humain. La plateforme MET associe, d'une part, la plateforme gutPrint® et, d'autre part, l'expertise de la Société en production (aux normes cGMP) de médicaments issus du microbiote. gutPrint® est la plateforme propriétaire de biologie computationnelle de MaaT Pharma, permettant d'optimiser l'analyse de données métagénomiques et biologiques multi-sources grâce à des outils d'intelligence artificielle (IA) et ainsi de générer de nouveaux candidats médicaments innovants et personnalisés issues du microbiote. Pour sa fabrication de produits natifs, la Société a accès à un grand nombre de donneurs sains sélectionnés. Ceci permet la création d'une gamme de candidats médicaments polyvalents. Elle a également développé des technologies propriétaires de fabrication et de fermentation d'écosystèmes microbiens. Au moyen de sa plateforme, MaaT Pharma a déjà été capable de constituer un portefeuille de 13 familles de brevets. A l'avenir, la plateforme MET continuera de générer de nouveaux candidats médicaments innovants, qui pourront être positionnés pour cibler des maladies spécifiques. Cela permettra ainsi de renforcer le portefeuille de candidats-médicaments de la Société et d'exploiter tout le potentiel de modulation du microbiome.

Actionnariat à la date du Prospectus

La répartition de l'actionnariat de la Société à la date du Prospectus est la suivante :

¹² Allo-GCSH : greffe de cellules souches hématopoïétiques allogéniques.

Actionnaires	Actions ordinaires	Actions de préférence P	Actions de préférence P2	Actions de préférence P3	Répartition du capital et des droits de vote sur une base non diluée		Répartition du capital et des droits de vote sur une base entièrement diluée	
					Nombre total d'actions	% du capital et des droits de vote	Nombre total d'actions	% du capital et des droits de vote
Monsieur Hervé Affagard	126 000			4 705	130 705	1,95%	270 730	3,75%
Total mandataires sociaux personnes physiques	126 000			4 705	130 705	1,95%	270 730	3,75%
Health for Life Capital S.C.A. SICAR (*)		423 135	179 760	262 360	865 255	12,89%	865 255	11,97%
Health for Life Capital FPCI - ALPHA compartiment		124 435	223 610	151 460	499 505	7,44%	499 505	6,91%
FCPI BioSanté 2013 (*)		158 235			158 235	2,36%	158 235	2,19%
FCPI Seventure Préférence Innovation 2013 (**)		12 135	32 270		44 405	0,66%	44 405	0,61%
FCPI Masseran Innovation VI		12 135	32 270		44 405	0,66%	44 405	0,61%
FCPI BioSanté 2014		0	69 920		69 920	1,04%	69 920	0,97%
FCPI BioSanté 2016-2017		0		137 935	137 935	2,05%	137 935	1,91%
Sous-total fonds Seventure	0	730 075	537 830	551 755	1 819 660	27,11%	1 819 660	25,18%
Crédit Mutuel Innovation SAS			717 100	312 060	1 029 160	15,33%	1 029 160	14,24%
Biocodex SAS	537 830			234 045	771 875	11,50%	771 875	10,68%
Symbiosis LLC				1 552 795	1 552 795	23,13%	1 552 795	21,49%
FPCI Fonds PSIM				846 975	846 975	12,62%	846 975	11,72%
Autres investisseurs	122 955			190 565	313 520	4,67%	313 520	4,34%
Total Seventure et autres investisseurs	660 785	730 075	1 254 930	3 688 195	6 333 985	94,35%	6 333 985	87,64%
Salariés et consultants	245 500	0	0	3 130	248 630	3,70%	622 165	8,61%
Auto-détention					0	0,00%	0	0,00%
Total	1 032 285	730 075	1 254 930	3 696 030	6 713 320	100,00%	7 226 880	100,00%

(*) Les fonds Health for Life Capital S.C.A., SICAR et FCPI BioSanté 2013 ont exercé en date du 12 octobre 2021 l'intégralité des bons de souscription d'actions dits « BSA Investisseurs 2014 » et « BSA Investisseurs 2015 » et souscrit 25.017 actions de préférence de catégorie P nouvelles dans le cadre de cet exercice, conformément aux termes et conditions tels que décrits à la section 19.1.5.2 du Document d'Enregistrement et à la section 16.1 du Supplément au Document d'Enregistrement.

(**) Il est précisé que le fonds FCPI Seventure Préférence Innovation 2013 devrait céder l'ensemble de ses titres au fonds FCPI Bio Santé 2018-2019 (fonds commun de placement dans l'innovation géré par Seventure Partners) préalablement à l'admission des actions ordinaires de la Société sur le marché réglementé d'Euronext à Paris.

(***) La base entièrement diluée comprend (i) des bons de souscriptions de parts de créateurs d'entreprise émis en 2014, 2015, 2016 et 2017, (ii) des bons de souscription d'actions émis en 2014, 2015, 2016, 2017 et 2020, (iii) des actions gratuites attribuées en 2020 et 2021 et (iv) des options de souscription ou d'achat d'actions allouées en 2020. Sur la base d'un capital social d'un montant de 671.332 euros à la date du Prospectus, l'exercice de tous les instruments dilutifs qui ont été attribués mais qui n'ont pas encore été exercés, représentant 513.560 actions, entraînerait une dilution maximale de 7,65%.

À l'occasion de son introduction en bourse, la Société entend procéder à la conversion de l'ensemble des actions de préférence émises par la Société en actions ordinaires nouvelles (la « **Conversion des ADP** »), préalablement au règlement-livraison des actions de la Société dans le cadre de leur admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris. Dans ce cadre, chaque action de préférence de catégorie P sera convertie en une action ordinaire, et chaque action de préférence de catégorie P2 (« **Action P2** ») et chaque action de préférence de catégorie P3 (« **Action P3** ») seront converties en actions ordinaires avec une parité de conversion calculée sur la base du quotient entre (i) le prix de souscription de chaque Action P2 ou Action P3, selon le cas, augmenté de la somme qu'aurait produit le montant de cette souscription à un taux annuel de 8% entre la date de souscription et le 30 septembre 2021 et (ii) le prix de souscription de l'action ordinaire retenu dans le cadre de ladite première cotation des actions de la Société. En conséquence, chaque Action P2 ou chaque Action P3, selon le cas, sera convertie sur la base d'un rapport de conversion calculé comme suit :

$$1 + ((\text{prix de souscription de l'Action P2 ou de l'Action P3, selon le cas (tel qu'ajusté de la division du nominal susmentionné)} * 0,08)^{j/365}) - \text{prix de souscription de l'Action P2 ou de l'Action P3, selon le cas (tel qu'ajusté de la division du nominal susmentionné)} / \text{Prix d'Introduction en Bourse})$$

Où « j » désigne le nombre de jours écoulé entre la date d'émission de l'Action P2 ou Action P3 concernée et le 30 septembre 2021, et

« **Prix d'Introduction en Bourse** » désigne le prix de souscription des actions ordinaires à émettre dans le cadre de l'admission des actions ordinaires de la Société sur le marché réglementé d'Euronext à Paris,

étant précisé que les montants dus aux titulaires d'Actions P2 et/ou d'Actions P3 entre le 30 septembre 2021 et la date de première cotation des actions de la Société feront l'objet d'une soulte payable par versement en espèces par la Société aux titulaires d'Actions P2 et/ou d'Actions P3. Le montant de cette soulte s'élèverait à environ 295.000 euros sur la base d'un règlement-livraison au 5 novembre 2021.

Principaux dirigeants : Monsieur Hervé Affagard, Directeur général de la Société et Monsieur Jean-Marie Lefèvre, Président du Conseil d'administration de la Société.

Contrôleurs légaux des comptes : Ernst & Young et Autres (1-2 place des Saisons, 92400 Courbevoie, Paris La Défense), membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles, représenté par Lionel Denjean.

2.2 Quelles sont les informations financières clés concernant l'émetteur ?

Informations financières sélectionnées : Les informations financières sélectionnées ci-dessous sont issues de la note 8.1 du document d'enregistrement et des états financiers de la Société établis conformément aux normes IFRS au titre des exercices clos les 31 décembre 2020, 2019 et 2018 et des états financiers résumés intermédiaires de la Société au titre du semestre clos le 30 juin 2021, ayant respectivement fait l'objet d'un rapport d'audit et d'un rapport d'examen limité par les commissaires aux comptes de la Société.

Informations financières clés
Etat du résultat net et des autres éléments du résultat global simplifié

En milliers d'Euros	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	30/06/2021	30/06/2020
Autres produits	2 136	1 226	892	1 574	1 136
Total des charges opérationnelles	-7 388	-6 191	-5 296	-5 556	-3 273
Résultat opérationnel	-5 252	-4 965	-4 404	-3 983	-2 137
Résultat financier	-49	-879	-71	-64	-30
Résultat net	-5 301	-5 844	-4 475	-4 047	-2 168
Résultat Global	-5 303	-5 847	-4 475	-4 040	-2 168

Etat de la situation financière simplifiée

ACTIF	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	30/06/2021
- Immobilisations incorporelles	750	699	709	885
- Immobilisations corporelles	1 097	428	391	1 118
- Immobilisations financières	237	59	59	237
Total actifs non courants	2 083	1 185	1 159	2 240
- Autres actifs courants	2 279	1 574	1 125	4 395
- Trésorerie et équivalents de trésorerie	19 913	5 411	3 600	15 315
Total actifs courants	22 193	6 984	4 726	19 710
TOTAL ACTIF	24 276	8 170	5 885	21 950
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	30/06/2021
Capitaux propres	15 937	-4 564	1 269	12 300
- Passifs au titre des régimes à prestations définies	80	39	27	94
- Autres Passifs non courants	186	148	174	215
- Emprunts et dettes financières non courantes	5 215	9 916	2 175	4 918
Total passifs non courants	5 480	10 103	2 376	5 226
- Emprunts et dettes financières courantes	861	549	427	1 003
- Fournisseurs et comptes rattachés	1 404	1 678	1 420	2 827
- Autres passifs courants	595	404	391	594
Total passifs courants	2 859	2 632	2 239	4 424
TOTAL PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES	24 276	8 170	5 885	21 950
DETTE FINANCIERE NETTE (Dettes financières non courantes plus dettes financières courantes moins trésorerie)	13 838	-5 054	998	9 394

Tableau de flux de trésorerie

Etats des flux de trésorerie simplifié	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	30/06/2021	30/06/2020
- Flux de trésorerie générés par l'activité	-5 814	-5 019	-3 871	-4 310	-2 028
- Flux de trésorerie générés par les activités d'investissement	-523	-154	-311	-189	-62
- Flux de trésorerie générés par les activités de financement	20 839	6 983	432	-99	10 507
VARIATION DE TRESORERIE	14 502	1 811	-3 750	-4 598	8 416

2.3 Quels sont les risques spécifiques à l'émetteur ?

Seuls les facteurs de risques considérés comme étant les plus importants par la Société sont présentés ci-après. Un investissement dans les titres de la Société comprend de nombreux risques et incertitudes liés aux activités de la Société pouvant résulter en une perte partielle ou totale de leur investissement pour les investisseurs, notamment :

Catégorie de risque	Criticité nette
Risques liés au fonctionnement de l'entreprise	
Le développement de produits suppose la conduite d'études précliniques et cliniques coûteuses, approfondies et fortement réglementées, dont le nombre, le calendrier et les résultats sont incertains.	Élevée
La Société ne peut garantir qu'elle obtiendra ou conservera des autorisations d'accès précoce (ex-ATU) ou de mise sur le marché.	Élevée
Nos candidats médicaments sont basés sur des médicaments dérivés du microbiome, qui constituent une nouvelle approche expérimentale d'intervention thérapeutique.	Élevée
Les perspectives de la Société dépendent de ses programmes de développement les plus avancés : MaaT013 et MaaT033.	Élevée

	Tous les candidats médicaments de la Société utilisent sa plateforme technologique novatrice MET, qui n'a pas été validée commercialement à ce jour.	Élevée
	La Société utilise des ressources biologiques humaines à des fins de recherche et pour la fabrication de ses produits, ce qui présente un certain nombre de risques (e.g contamination, environnement strictement régulé).	Élevée
	Risques liés à la dépendance de la Société vis-à-vis de tiers	
	La Société est dépendante de ses sous-traitants pour la conduite de ses essais précliniques et cliniques.	Élevée
	La Société est dépendante de ses fournisseurs et sous-traitants pour la fabrication de ses candidats médicaments et de leurs composants.	Élevée
	La Société est dépendante de la mise en place et du maintien d'accords de développement, de commercialisation, de collaboration ou de licence pour maximiser le potentiel de sa plateforme.	Élevée
	Risques financiers	
	Risque de liquidité. A la date de l'approbation sur le présent Prospectus, la Société ne dispose pas d'un fonds de roulement net suffisant pour faire face à ses obligations et à ses besoins de trésorerie d'exploitation des douze prochains mois. La trésorerie disponible au 31 août 2021 (i.e., 15,3 millions d'euros) permettra à la Société de poursuivre ses activités jusqu'à la fin du premier trimestre 2022 en tenant compte du premier versement d'un montant de 478 498 € (d'une subvention de 1.913.993 € de Bpifrance octroyée en juillet 2021) et des frais incompressibles inhérents au projet d'introduction en bourse à la charge de la Société même en cas de non-réalisation de l'opération, soit environ 1,6 million d'euros. L'Offre est la solution privilégiée par la Société pour obtenir les financements nécessaires à son développement.	Élevée
	Risques liés à l'incertitude d'obtention de financements supplémentaires. La Société devra probablement mobiliser des financements supplémentaires pour continuer à financer ses opérations.	Élevée
	Risques réglementaires et juridiques	
	La Société opère dans un environnement juridique et réglementaire de plus en plus strict dans l'industrie pharmaceutique et évolutif et incertain en ce qui concerne les différents aspects du microbiome.	Élevée
	Section 3 – informations clés sur les valeurs mobilières	
3.1	<p>Quelles sont les principales caractéristiques des valeurs mobilières ?</p> <p>Les titres de la Société dont l'admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris (« Euronext Paris ») est demandée sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'ensemble des actions composant le capital social de la Société, soit 6.713.320 actions ordinaires, d'une valeur nominale de 0,10 euro chacune, intégralement souscrites, entièrement libérées et de même catégorie, ainsi que l'ensemble des actions ordinaires composant le capital social de la Société à l'issue de la Conversion des ADP (soit, sur le base du prix médian de la fourchette indicative de prix, 421.316 actions ordinaires), toutes de même valeur nominale, intégralement souscrites, entièrement libérées et de même catégorie (Code ISIN : FR0012634822) (ci-après, les « Actions Existantes »)¹³; - 2.333.333 actions nouvelles à émettre dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par voie d'offre au public (correspondant, à titre indicatif, à environ 35,0 millions d'euros sur la base du point médian de la fourchette indicative du Prix de l'Offre) (les « Actions Nouvelles ») ainsi qu'un nombre maximum de 349.999 actions nouvelles supplémentaires en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension (telle que définie ci-dessous) (les « Actions Nouvelles Supplémentaires ») (correspondant, à titre indicatif, à environ 5,2 millions d'euros sur la base du point médian de la fourchette indicative du Prix de l'Offre) ; - 402.499 actions nouvelles à émettre dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire complémentaire avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires (correspondant, à titre indicatif, à environ 6,0 millions d'euros sur la base du point médian de la fourchette indicative du Prix de l'Offre) en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation (les « Actions Optionnelles Nouvelles »). <p>Les Actions Nouvelles, les Actions Nouvelles Supplémentaires et les Actions Optionnelles Nouvelles sont définies ensemble comme les « Actions Offertes » et sont offertes dans le cadre de l'Offre (tel que ce terme est défini ci-après).</p> <p>Monnaie, dénomination et nombre de valeurs mobilières émises : Devise : Euro. Libellé pour les actions : MaaT Pharma. Droits attachés aux actions : En l'état actuel de la législation française et des statuts de la Société qui régiront la Société à compter de son introduction en bourse, les principaux droits attachés aux actions de la Société seront les suivants : (i) droit à dividendes et droit de participation aux bénéfices de la Société, (ii) droit de participer aux assemblées générales d'actionnaires, (iii) droit de vote, étant précisé que le droit de vote double prévu par l'article L.225-123 du Code de commerce est expressément exclu, (iv) droit préférentiel de souscription de titres de même catégorie et (v) droit de participation à tout excédent en cas de liquidation. Les Actions Offertes porteront jouissance courante.</p> <p>Rang relatif des valeurs mobilières dans la structure du capital de l'émetteur en cas d'insolvabilité : Sans objet</p> <p>Restriction imposée à la libre négociabilité des actions / Politique en matière de dividendes : Aucune clause statutaire ne limite la libre négociabilité des actions composant le capital de la Société. La Société n'a procédé à aucun versement de dividendes au titre des exercices clos les 31 décembre 2020, 2019 et 2018. La Société n'envisage pas de verser des dividendes à court terme ; la trésorerie disponible de la Société sera en effet affectée au soutien de sa stratégie de croissance.</p>	
3.2	<p>Où les valeurs mobilières seront-elles négociées ?</p> <p>L'admission des Actions Existantes et d'un nombre maximum de 3.085.831 Actions Offertes, après exercice en totalité de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation, est demandée sur le compartiment C d'Euronext Paris. Aucune autre demande d'admission aux négociations sur un marché réglementé n'a été formulée par la Société.</p>	

¹³ Il est à noter qu'il sera décidé, préalablement à l'approbation du prospectus par l'AMF, la conversion des actions de préférence de la Société en actions ordinaires avec effet à la date d'admission des actions ordinaires de la Société sur le marché réglementé d'Euronext à Paris.

3.3 Quels sont les principaux risques spécifiques aux valeurs mobilières?

Un investissement dans les titres de la Société comprend de nombreux risques et incertitudes pouvant résulter en une perte partielle ou totale de leur investissement pour les investisseurs, notamment : (i) le cours des actions de la Société est susceptible d'être affecté par une volatilité importante ; (ii) un marché liquide des actions de la Société pourrait ne pas se développer ou perdurer ; (iii) la cession par les principaux actionnaires d'un nombre important d'actions de la Société, à l'issue de la période de conservation, pourrait avoir un impact défavorable significatif sur le prix de marché des actions de la Société.

Section 4 – Informations clés sur l'offre au public de valeurs mobilières et/ou l'admission à la négociation sur un marché réglementé
4.1 A quelles conditions et selon quel calendrier puis-je investir dans cette valeur mobilière ?

Structure de l'Offre : Il est prévu que la diffusion des Actions Offertes soit réalisée dans le cadre d'une offre globale (l'« **Offre** »), comprenant :

- une offre au public en France réalisée sous la forme d'une offre à prix ouvert, principalement destinée aux personnes physiques (l'« **Offre à Prix Ouvert** » ou « **OPO** ») étant précisé que les ordres seront décomposés en fraction d'ordre A1 (de 1 action jusqu'à 200 actions incluses) et fraction d'ordre A2 (au-delà de 200 actions) ; et
- un placement global principalement destiné aux investisseurs institutionnels (le « **Placement Global** ») comportant un placement privé (i) en France, (ii) international dans certains pays en dehors des Etats-Unis d'Amérique en vertu de la Regulation S du U.S. Securities Act de 1933 (tel qu'amendé) (le « **Securities Act** ») (à l'exception, notamment, du Canada, de l'Australie, du Japon et de l'Afrique du Sud) et (iii) aux Etats-Unis au profit d'un nombre limité de « *qualified institutional buyers* » tel que ce terme est défini par la règle 144A du Securities Act, dans le cadre d'une exemption aux obligations d'enregistrement prévue pour les placements privés en vertu de l'article 4(a)(2) du Securities Act.

Si la demande exprimée dans le cadre de l'OPO le permet, le nombre d'actions allouées en réponse aux ordres émis dans le cadre de l'OPO sera au moins égal à 10% du nombre d'Actions Offertes dans le cadre de l'Offre avant exercice éventuel de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation (telles que définies ci-après).

Clause d'Extension : afin de satisfaire les demandes de souscription reçues dans le cadre de l'Offre, la Société pourra, en fonction de l'importance de la demande et après consultation avec les Managers (tel que ce terme est défini ci-dessous), décider d'augmenter le nombre d'Actions Nouvelles d'un maximum de 15 %, soit un nombre maximum de 349.999 Actions Nouvelles Supplémentaires (la « **Clause d'Extension** »).

Option de Surallocation : La Société consentira à Portzamparc SA agissant en qualité d'agent stabilisateur (l'« **Agent Stabilisateur** »), au nom et pour le compte des Managers, une option permettant l'acquisition d'un nombre d'actions représentant au total un maximum de 402.499 Actions Optionnelles Nouvelles (l'« **Option de Surallocation** »). Pour les besoins des opérations de stabilisation, Biocodex SAS (l'« **Actionnaire Cédant** ») consentira un prêt de titres représentant un maximum de 15% des actions à émettre dans le cadre de l'Offre à l'Agent Stabilisateur (le « **Contrat de Prêt de Titres** »).

Fourchette indicative du Prix de l'Offre : Le prix des Actions Offertes dans le cadre de l'OPO sera égal au prix des Actions Offertes dans le cadre du Placement Global (le « **Prix de l'Offre** »).

La fourchette indicative du Prix de l'Offre arrêtée par le conseil d'administration de la Société est comprise entre 13,50 et 16,50 euros par action. Cette fourchette du Prix de l'Offre est indicative et le Prix de l'Offre pourra être fixé en dehors de cette fourchette indicative du Prix de l'Offre.

Méthodes de fixation du Prix de l'Offre

Le Prix de l'Offre sera fixé par le conseil d'administration de la Société le 3 novembre 2021 selon le calendrier indicatif, sous réserve des conditions de marché et résultera de la confrontation de l'offre des actions et des demandes émises par les investisseurs dans le cadre du Placement Global, selon la technique dite de « construction du livre d'ordres » telle que développée par les usages professionnels.

Calendrier indicatif

14 octobre 2021	Assemblée Générale des actionnaires
14 octobre 2021	Approbation du Prospectus par l'AMF.
15 octobre 2021	Diffusion du communiqué de presse annonçant l'Offre et la mise à disposition du Prospectus. Publication par Euronext Paris de l'avis d'ouverture de l'Offre. Ouverture de l'OPO et du Placement Global.
2 novembre 2021	Clôture de l'OPO à 17 heures (heure de Paris) pour les souscriptions aux guichets et à 20 heures (heure de Paris) pour les souscriptions par Internet.
3 novembre 2021	Clôture du Placement Global à 12 heures (heure de Paris). Fixation du Prix de l'Offre et exercice éventuel de la Clause d'Extension. Signature du Contrat de Placement et Garantie. Diffusion du communiqué de presse indiquant le Prix de l'Offre. Publication par Euronext Paris de l'avis de résultat de l'Offre.
5 novembre 2021	Règlement-livraison de l'OPO et du Placement Global.
8 novembre 2021	Début des négociations des actions de la Société sur Euronext Paris sur une ligne de cotation intitulée « MaaT Pharma ». Début de la période de stabilisation éventuelle.
8 décembre 2021	Date limite d'exercice de l'Option de Surallocation. Fin de la période de stabilisation éventuelle.

Modalités de souscription : Les personnes désirant participer à l'OPO devront déposer leurs ordres auprès d'un intermédiaire financier habilité en France, au plus tard le 2 novembre 2021 à 17 heures (heure de Paris) pour les souscriptions aux guichets et à 20 heures (heure de Paris) pour les souscriptions par Internet, si cette possibilité leur est donnée par leur intermédiaire financier. Pour être pris en compte, les ordres de souscription émis dans le cadre du Placement Global devront être reçus par l'un ou plusieurs des Chefs de File et Teneurs de Livre Associés au plus tard le 3 novembre 2021 à 12 heures (heure de Paris), sauf clôture anticipée.

Révocation des ordres de souscription : Les ordres de souscription passés dans le cadre de l'OPO seront révocables. Les modalités pratiques de révocation des ordres sont déterminées par chaque intermédiaire financier. Il appartient donc aux investisseurs de se rapprocher de leur intermédiaire financier pour connaître ces modalités. Tout ordre de souscription émis dans le cadre du Placement Global pourra être révoqué auprès des Managers ayant reçu cet ordre de souscription et ce jusqu'au 3 novembre 2021 à 12 heures (heure de Paris), sauf clôture anticipée ou prorogation.

Montant et pourcentage de dilution résultant immédiatement de l'Offre : A titre illustratif, à l'issue de la Conversion des ADP et de l'Offre, la répartition de l'actionnariat de la Société ressortirait comme suit, sur la base du prix médian de la fourchette indicative du Prix de l'Offre.

Actionnaires	Détenition à l'issue de l'Offre de 75% des Actions Nouvelles		Détenition à l'issue de l'Offre de 100% des Actions Nouvelles (hors exercice de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation)	
	Nombre total d'actions	% du capital et des droits de vote	Nombre total d'actions	% du capital et des droits de vote
Monsieur Hervé Affagard	130.988	1,47%	130.988	1,38%
Total mandataires sociaux personnes physiques	130.988	1,47%	130.988	1,38%
Fonds Seventure	2.274.083	25,60%	2.274.083	24,02%
Crédit Mutuel Innovation SAS	1.374.044	15,47%	1.374.044	14,51%
Biocodex SAS	937.303	10,55%	937.303	9,90%
Symbiosis LLC	1.960.211	22,06%	1.960.211	20,70%
FPCI Fonds PSIM	1.041.060	11,72%	1.041.060	11,00%
Autres investisseurs	363.348	4,09%	363.348	3,84%
Total investisseurs	7.950.049	89,48%	7.950.049	83,97%
Salariés et consultants	248.818	2,80%	248.818	2,63%
Auto-détention	0	0,00%	0	0,00%
Public	554.780	6,24%	1.138.114	12,02%
Total	8.884.635	100,00%	9.467.969	100,00%

Actionnaires	Détenition à l'issue de l'Offre de 100% des Actions Nouvelles (après exercice intégral de la Clause d'Extension mais hors exercice de l'Option de Surallocation)		Détenition à l'issue de l'Offre de 100% des Actions Nouvelles (après exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation)	
	Nombre total d'actions	% du capital et des droits de vote	Nombre total d'actions	% du capital et des droits de vote
Monsieur Hervé Affagard	130.988	1,33%	130.988	1,28%
Total mandataires sociaux personnes physiques	130.988	1,33%	130.988	1,28%
Fonds Seventure	2.274.083	23,16%	2.274.083	22,25%
Crédit Mutuel Innovation SAS	1.374.044	14,00%	1.374.044	13,44%
Biocodex SAS	937.303	9,55%	937.303	9,17%
Symbiosis LLC	1.960.211	19,97%	1.960.211	19,18%
FPCI Fonds PSIM	1.041.060	10,60%	1.041.060	10,19%
Autres investisseurs	363.348	3,70%	363.348	3,56%
Total investisseurs	7.950.049	80,97%	7.950.049	77,79%
Salariés et consultants	248.818	2,53%	248.818	2,43%
Auto-détention	0	0,00%	0	0,00%
Public	1.488.113	15,16%	1.890.612	18,50%
Total	9.817.968	100,00%	10.220.467	100,00%

Dilution résultant de l'émission des Actions Nouvelles et des Actions Nouvelles Supplémentaires

Incidence de l'Offre sur la quote-part des capitaux propres de la Société : Sur la base des capitaux propres de la Société au 30 juin 2021 et du nombre total d'actions composant le capital social à l'issue de la Conversion des ADP (en prenant pour hypothèse, pour les besoins de calcul de ladite conversion, le prix médian de la fourchette indicative du prix), en tenant compte de la division des actions de la Société par cinq qui prendra effet au plus tard à la date de l'admission des actions de la Société sur Euronext Paris, les capitaux propres par action, avant et après l'Offre, s'établiraient comme suit, après émission de la totalité des Actions Nouvelles (en prenant pour hypothèse une émission d'un nombre maximal de 2.683.332 actions sur la base de la borne médiane de la fourchette indicative du Prix de l'Offre) et émission de la totalité des Actions Optionnelles Nouvelles, en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation (en prenant pour hypothèse une émission d'un nombre maximal de 402.499 actions sur la base de la borne médiane de la fourchette indicative du Prix de l'Offre) ou, le cas échéant, en cas de limitation de l'augmentation de capital à 75% de l'Offre initiale, sur la base d'un prix égal à la borne médiane de la fourchette indicative de prix (après imputation des frais juridiques et administratifs et de la rémunération globale des intermédiaires financiers) :

	Capitaux propres par action au 30 juin 2021	
	Base non-diluée	Base diluée ⁽¹⁾
Avant l'Offre	1,72	1,61
Après l'Offre à 100% (hors exercice de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation)	4,62	4,60
Après l'Offre à 100% (en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension mais hors exercice de l'Option de Surallocation)	4,95	4,91
Après l'Offre à 100% (en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation)	5,31	5,25
En cas de limitation de l'émission à 75% de l'Offre	4,00	4,01

(1) En tenant compte des 513.560 actions pouvant résulter de l'exercice des titres donnant accès au capital de la Société en circulation à la date de la présente note d'opération.

Montant et pourcentage de la dilution résultant immédiatement de l'Offre

L'incidence de l'Offre sur la participation dans le capital de la Société d'un actionnaire qui détiendrait postérieurement aux Opérations de Réorganisation du Capital 1% du capital social de la Société et ne participerait pas à l'Offre (calculs effectués sur la base du nombre d'actions composant le capital de la Société après les Opérations de Réorganisation du Capital) (en prenant pour hypothèse une émission d'un nombre maximal de 2.333.333 Actions Nouvelles, et, en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation, de 402.499 Actions Nouvelles Supplémentaires, sur la base de la borne médiane de la fourchette indicative du Prix de l'Offre) serait la suivante :

	Participation de l'actionnaire	
	Base non-diluée	Base non-diluée
Avant émission des Actions Nouvelles et des Actions Nouvelles Supplémentaires	1%	0,93%
Après émission d'un nombre maximum de 2.333.333 Actions Nouvelles (hors exercice de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation)	0,75%	0,71%
Après émission d'un nombre maximum de 2.333.333 Actions Nouvelles et 349.999 Actions Nouvelles Supplémentaires (en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension mais hors exercice de l'Option de Surallocation)	0,73%	0,69%
Après émission d'un nombre maximum de 2.333.333 Actions Nouvelles et 349.999 Actions Nouvelles Supplémentaires et d'un nombre maximum de 402.499 Actions Optionnelles Nouvelles, en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation	0,70%	0,66%
En cas de limitation de l'émission à 75% de l'Offre	0,80%	0,76%

Estimation des dépenses totales liées à l'Offre : Les dépenses liées à l'Offre à la charge de la Société sont estimées à environ 3,5 millions d'euros (4,4 millions d'euros en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation et de la Clause d'Extension).

Dépenses facturées à l'investisseur par la Société : Sans objet.

4.2 Pourquoi ce prospectus est-il établi ?

L'introduction en bourse de la Société a pour objectif principal de soutenir sa stratégie de développement et de croissance axée sur la réalisation de son programme clinique incluant la phase III de MaaT013, le lancement de la phase II/III de MaaT033 et les travaux préparatoires de la phase I/II de MaaT03x, ainsi que le *scale-up* industriel de fabrication des produits MaaT013, MaaT033 et MaaT03x.

Produit net de l'émission des Actions Offertes : Le produit net estimé de l'émission des Actions Nouvelles s'élève à 31,5 millions euros sur la base du prix médian de la Fourchette de Prix de l'Offre, susceptible d'être porté à environ 36,3 millions d'euros et 41,9 millions d'euros respectivement, en cas d'exercice intégral de de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation (sur la base du prix médian de la Fourchette de Prix de l'Offre). Le produit net de l'émission des Actions Nouvelles sera affecté selon la répartition suivante (i) presque deux tiers à la réalisation de son programme clinique incluant la phase III de MaaT013, le lancement de la phase II/III de MaaT033 et les travaux préparatoires en vue du lancement de la phase I/II de MaaT03x, incluant les dépenses courantes liés aux salaires et fonctionnement rattachés à ces activités et, (ii) plus d'un tiers pour le *scale-up* industriel de fabrication des produits MaaT013, MaaT033 et MaaT03x incluant des paiements forfaitaires au titre des travaux pour la construction de bâtiments modulaires pharmaceutiques, l'achat des équipements propre aux procédés de la société et des dépenses courantes interne liés aux salaires et fonctionnement rattachés à ces activités.

Dans le cas où l'offre ne serait souscrite qu'à hauteur de 75%, la Société procéderait aux arbitrages suivants sans que la répartition ci-dessus ne soit substantiellement modifiée : (i) le design des essais serait revu à la lumière de la trésorerie disponible et ainsi tiendrait compte des besoins de fabrication de médicament en quantité nécessaire pour soutenir cette approche et (ii) les dépenses associés aux frais généraux, administratifs et de

fonctionnement en recherche et développement seraient adaptées pour soutenir ladite approche, tout en veillant à assurer la pérennité de la Société.

Déclaration sur le fonds de roulement net : A la date de l'approbation du présent Prospectus, la Société ne dispose pas d'un fonds de roulement net suffisant pour faire face à ses obligations et à ses besoins de trésorerie d'exploitation des douze prochains mois. La trésorerie disponible au 31 août 2021 (i.e., 15,3 millions d'euros) permettra à la Société de poursuivre ses activités jusqu'à la fin du premier trimestre 2022 en tenant compte du premier versement d'un montant de 478.498 € (issu d'une subvention de 1.913.993 € de Bpifrance octroyée en juillet 2021) et des frais incompressibles inhérents au projet d'introduction en bourse à la charge de la Société même en cas de non-réalisation de l'opération, soit environ 1,6 million d'euros. Le montant supplémentaire nécessaire à la poursuite de son exploitation, dans le cadre de l'exécution du business plan de la Société tel que décrit au cours des douze mois suivant la date d'approbation du Prospectus par l'AMF est estimé à environ 15 millions d'euros d'avril 2022 à fin octobre 2022. Ce montant intègre le paiement (i) des dépenses opérationnelles liées à l'activité sur la période, (ii) des échéances de remboursement des emprunts et dettes financières pour un total de 0,7 million d'euros, (iii) des paiements forfaitaires au titre des travaux pour la construction de bâtiments modulaires pharmaceutiques, tels que défini dans une « term sheet » conclu avec Skyepharma le 30 septembre 2021, et l'achat des équipements propre aux procédés de la société pour un total de 3,0 millions d'euros. Ce montant de 15 millions d'euros sera financé par le produit net des souscriptions reçues dans le cadre de l'Offre, à hauteur de 31,5 millions d'euros (sur la base d'une souscription à l'augmentation de capital à hauteur de 100% avec un prix médian, déduction faite des frais estimés liés à l'introduction en bourse), ce qui permettrait à la Société de financer la poursuite de ses activités jusqu'au 3ème trimestre 2023. Dans le cas d'une offre souscrite à hauteur de 75% et en retenant un prix en bas de fourchette de 13,5€ par action, soit 20,6 millions d'euros (net des frais incompressibles inhérents au projet d'introduction en bourse), les fonds collectés permettront à la société de faire face à ses échéances au moins sur les 12 prochains mois suivant l'approbation du prospectus. Par ailleurs, il est rappelé que dans ce cas et conformément à la note 3.4 la société pourrait procéder à certains arbitrages sur ses projets de développement.

Contrat de Placement et Garantie : L'Offre fera l'objet d'un contrat de placement et de garantie conclu entre Portzamparc S.A., Van Lanschot Kempen N.V. (les « **Coordinateurs Globaux et Teneurs de Livre Associés** »), KBC Securities NV (le « **Teneur de Livre Associé** ») et ensemble avec les Coordinateurs Globaux et Teneurs de Livre Associés, les « **Managers** ») et la Société (le « **Contrat de Placement et Garantie** ») dont la signature devrait intervenir le jour de la fixation du Prix de l'Offre (soit selon le calendrier indicatif le 3 novembre 2021). Cette garantie ne constitue pas une garantie de bonne fin au sens de l'article L.225-145 du Code de commerce.

Intentions de souscription : les fonds gérés par Seventure Partners SA, Symbiosis LLC, Crédit Mutuel Innovation SAS, le FPCI Fonds PSIM représenté par BPI France

Investissement, Biocodex SAS, Céleste Management SA et Skyviews Life Science Ltd (les « **Actionnaires Historiques** ») se sont engagés à souscrire à l'Offre, à tout prix au sein de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, pour un montant total de souscription d'environ 17,9 millions d'euros (soit 51,2% de l'Offre) sous réserve notamment (i) de l'absence de changement défavorable significatif affectant les perspectives de la Société, (ii) de l'absence de modification importante au Prospectus entre la date du Document d'Enregistrement et la date d'approbation de l'AMF sur le Prospectus, et sur la base d'une valorisation maximale pour 100% du capital social de la Société (sur une base non diluée et en prenant en compte de la conversion des actions de préférence sur la base du prix par action ci-après) avant l'Offre de 117 millions d'euros soit 16,50 euros par action. Eurekare s'est par ailleurs engagé à souscrire à l'Offre pour un montant d'environ 1 million d'euros (soit 2,86% de l'Offre).

Principaux conflits d'intérêts liés à l'Offre ou à l'admission à la négociation : Les Actionnaires Historiques qui se sont engagés à souscrire à l'Offre pour un montant total de souscription d'environ 17,9 millions d'euros, sont parties au même pacte d'actionnaires qui prendra fin sous réserve, et avec effet le jour, de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris. Parmi les Actionnaires Historiques, Seventure Partners SA, Crédit Mutuel Innovation SAS et Symbiosis LLC sont également administrateurs de la Société (étant précisé que Crédit Mutuel Innovation et Symbiosis LLC démissionneront de leur mandat d'administrateur sous réserve, et avec effet le jour, de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris).

Engagement d'abstention de la Société : 180 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison de l'Offre, sous réserve de certaines exceptions usuelles.

Engagement de conservation des Actionnaires Historiques : 180 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison de l'Offre, sous réserve de certaines exceptions usuelles.

Engagement de conservation de Messieurs Joël Doré, Mohamad Mohty, Hervé Affagard et de certains autres membres du management : 180 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison de l'Offre, sous réserve de certaines exceptions usuelles.